

Date de dépôt : 28 février 2012

Pétition

concernant la décision de suspendre la progression des annuités

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, les enseignantes et enseignants du Collège Madame de Staël, avons analysé votre décision de suspendre la progression des annuités pour faire face au déficit budgétaire de notre canton.

Nous relevons pour commencer que ce déficit a été dument créé par les baisses d'impôts successives orchestrées par le Grand Conseil (diminution de 12% des impôts, suppression de l'impôt sur les successions, paquet fiscal de 2009, suppression du droit des pauvres, notamment).

Nous constatons ensuite le caractère injuste du moyen choisi, qui fait perdre plus de 36'000 F aux bénéficiaires des salaires les plus faibles de la classe 20 et rien à ceux qui jouissent des salaires les plus hauts, violant de manière grave le principe de l'égalité de traitement.

Plus généralement, nous contestons une mesure qui n'a rien de conjoncturel, mais qui déploiera ses effets jusqu'en 2034 – ce qui tend à montrer qu'il s'agit aussi d'une attaque frontale contre la masse salariale, sans relation directe avec le déficit actuel.

Nous rappelons à ce sujet que la suppression temporaire de la progression des annuités a déjà été pratiquée à plusieurs reprises et que le sacrifice demandé pour affronter des années difficiles n'a jamais été compensé par un rattrapage dans les périodes fastes qui ont suivi.

Nous déplorons une diminution du pouvoir d'achat de la classe moyenne qui touchera directement les communes genevoises et le tissu économique local.

Nous nous indignons d'un « décret » qui pénalise les enseignants genevois, dont les salaires, au niveau gymnasial, sont les plus bas de Suisse

(à l'exception de ceux du canton du Jura), alors que nous vivons dans le contexte d'une ville particulièrement (et de plus en plus) chère.

Nous soulignons que le salaire réel de s enseignants suisses a baissé entre 1995 et 2009 (constat établi par le récent rapport annuel de l'OCDE), quand bien même la formation et la cohésion sociale sont reconnues par de larges milieux comme deux atouts essentiels de notre pays.

Nous nous opposons au non-respect des engagements salariaux.

Nous sommes excédé-e-s par la non-reconnaissance de notre travail au moment où nous fournissons un effort majeur face à l'augmentation du nombre d'élèves dans chaque classe.

Nous exigeons la réinsertion de la progression des annuités et le respect de la loi sur les traitements, ainsi que des accords signés par le Conseil d'Etat.

N.B. 89 signatures
*p.a. Enseignants du Collège
Madame de Staël
Route de Saint-Julien 25
1227 Carouge*